

HAUTE AUTORITE DE SANTE

2020 : L'ANNÉE DU RÉFÉRENTIEL UNIQUE ?

Le référentiel unique d'évaluation externe de la qualité produit par la Haute Autorité de Santé sera-t-il prêt comme prévu en 2021 ?

« Oui » a répondu clairement **Anne-Marie Armanteras de Saxcé**, la présidente de la commission spécialisée sur le médico-social à la HAS lors du Grand Zapping du Synerpa le 12 décembre dernier à Paris.

Déjà 150 personnes, professionnels de tous bords choisis parmi plus de 1000 candidats, travaillent aujourd'hui sur un projet dont la volonté affichée est qu'il soit centré sur l'utilisateur et sur la qualité telle qu'elle est perçue par ce dernier. Ce référentiel sera expérimenté dans quelques établissements volontaires en juillet-août avant d'être généralisé début 2021. Lors de ce même échange, Didier Sapy, le directeur général de la Fnaqpa, a émis quelques doutes sur la capacité de la HAS à être prête à temps et a pointé du doigt le manque de « doctrine de l'Etat pour savoir ce qu'il veut faire de cette évaluation ». Car se posent encore quelques questions cruciales : quel lien entre évaluation externe et autorisation sachant qu'aujourd'hui la seconde est censée être conditionnée par la première ? Et comment en finir avec les liens éthiquement discutables entre un évalué qui paie son évaluateur ? Or, sur ces deux questions, ce n'est pas la HAS qui a la main mais bien le Ministère, étrangement muet sur ces sujets.

Ce même débat a révélé l'existence d'une Association des professionnels de l'évaluation sociale et médico-sociale (Apesm) censée fédérer les centaines (plus de 1 000 à ce jour) d'évaluateurs plus ou moins bidons qui sont inscrits auprès de la HAS. Pour son président, Thierry Levasseur, il conviendra là aussi que l'Etat « augmente fortement le niveau d'exigence sur les évaluateurs » et sur « l'habilitation des organismes ».



© Maya Angelsen